

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Annede-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire Mario Cardin, conseiller Myriam Cournoyer, conseillère Guy Lambert, conseiller Luc Latraverse, conseiller Pierre Pontbriand, conseiller Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-11-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Inscription clicSÉQUR Revenu Québec
- 4- Municipalités alliées contre la violence conjugale
- 5- Règlement n° 530-2018 modifiant les dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage n° 436-2009
 - a) Adoption du premier projet de règlement n° 530-2018 modifiant les dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage n° 436-2009
- 6- Questions du public
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

23-11-18

INSCRIPTION CLICSÉQUR REVENU QUÉBEC

Considérant qu'il y a lieu de fournir une résolution du conseil autorisant l'accès au directeur général aux différents services de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Maxime Dauplaise, directeur général soit autorisé à

• consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Nous acceptons que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1); considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal; considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conugale; considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes; considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité; considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec; considérant que comme gouvernement de proximité, il v a lieu d'appuver les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT No 530-2018 MODIFIANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 436-2009

-Adoption du premier projet de règlement n° 530-2018 modifiant les dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage n° 436-2009

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les dispositions relatives aux droits acquis afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du

24-11-18

25-11-18



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

territoire; considérant que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 30 octobre 2018; considérant que ces modifications sont susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrment été donné lors de la séance du 5 novembre 2018 par le conseiller Guy Lambert; considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du Conseil aux moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le premier projet de règlement portant le n° 530-2018 soit et est adopté

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-11-18

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 23.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »